

Canadiens et la communauté internationale contre des agents pathogènes mortels.

L'amélioration de la biosûreté et de la biosécurité dans les pays partenaires et le soutien du CIST et du CSTU demeureront des priorités du PPM dans l'année à venir. Ces travaux comprendront le début de la construction du nouveau laboratoire de confinement en République kirghize et des améliorations prioritaires de la sécurité dans plusieurs laboratoires de biologie de ce même pays. Le PPM du Canada continuera également de financer des programmes de « formation des formateurs » dans les centres de formation sur la biosécurité et la biosûreté au Kazakhstan et en Ukraine, les travaux importants de l'Association de la biosûreté pour l'Asie centrale et le Caucase et la révision des lignes directrices en la matière dans les pays partenaires.

Ces efforts permettront de bâtir la structure nécessaire pour former efficacement les scientifiques des pays de l'ex-URSS aux

techniques modernes et pour les intégrer à la communauté internationale de la biosécurité. Ils contribueront également à soutenir la modernisation des lignes directrices et des normes nationales des laboratoires. La mise en œuvre d'initiatives de biosécurité dans les laboratoires, par exemple les programmes de vérification de la fiabilité du personnel et de responsabilisation à l'égard des agents pathogènes, réduira les menaces auxquelles ces installations sont exposées, de l'intérieur et de l'extérieur, ainsi que le risque que des agents pathogènes dangereux soient retirés des laboratoires protégés. À titre de complément direct de ces activités, le PPM continuera de collaborer avec des pays partenaires pour renforcer leur capacité de s'acquitter de leurs obligations et engagements multilatéraux en matière de non-prolifération et de contrôle des exportations (p. ex. la Convention sur les armes biologiques et toxiques).

La biosécurité et la biosûreté sont essentielles à la non-prolifération biologique. La biosécurité englobe le vaste éventail des mesures destinées à empêcher des individus de voler des agents pathogènes et toxiques dangereux ou d'obtenir illégalement l'accès à ces agents. La biosûreté est l'usage de procédures et de procédés efficaces pour prévenir une infection accidentelle causée par des organismes ou des toxines dangereuses ou leur déversement, et pour garder les organismes biologiques en milieu contrôlé, soit en laboratoire.